

## La Guadeloupe classée en zone d'alerte maximale : Réaction du Président de la CARL et Maire du Gosier

Le maire et président de la CARL, Cédric Cornet, tient en premier lieu à exprimer sa tristesse quant aux nombres de décès dus à la Covid 19 au cours de la semaine dernière. Ces 16 décès, ajoutés à ceux qui ont précédé depuis le début de l'épidémie en Guadeloupe, ainsi qu'un niveau extrêmement élevé de contaminations, ont conduit l'Autorité Préfectorale à prendre des mesures drastiques.

*Publié le 25 septembre 2020*

La Guadeloupe est classée aujourd'hui en zone d'alerte maximale avec obligation de fermeture des bars et restaurants pendant 15 jours.

En sa qualité de président de la communauté d'agglomération la plus impactée car regroupant le plus grand nombre d'établissements concernés, Cédric Cornet s'associe à la stupeur et à la détresse de tous les gérants de ces établissements et est atterré par cette décision incohérente qui enfoncera encore un peu plus dans les difficultés économique et sociale, tout un secteur déjà extrêmement fragilisé par le confinement du 1er semestre.

14 000 emplois sont localisés sur le territoire de la Carl en 2013, soit 11% de l'emploi guadeloupéen. Le secteur de l'hébergement et de la restauration concentre 14% de l'emploi soit une part 4,6 fois plus élevée que dans le reste de l'archipel. Cette part est 8 fois plus élevée lorsque l'on considère uniquement l'emploi salarié. L'hébergement et la restauration regroupent environ 800 établissements sans salariés soit 11% des établissements. Le 2eme secteur pourvoyeur d'emploi est celui du commerce avec 13 % de l'emploi du territoire de la CARL. Toutes ces entreprises ont investi, se sont réorganisées pour respecter un protocole sanitaire et sont aujourd'hui contraintes à fermer alors que les écoles et le reste des entreprises continuent de fonctionner normalement, et que l'essentiel des contaminations actuelles viennent des sphères privées familiales.

Plus que des mesures d'interdiction d'ouverture, ce sont des mesures d'aides financières qui étaient attendues, particulièrement pour ce secteur qui fait vivre des milliers de foyers sur le territoire. Attend-on la fin de la crise sanitaire pour traiter la crise sociale déjà en cours ?

Dès son arrivée à la tête de l'agglomération, le bureau communautaire a rapidement institué une aide forte aux entreprises dont celles du secteur de la restauration : 66% de réduction sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), soit 540 000 € que la CARL a pris en charge par dégrèvement automatique. Par ailleurs, le président continue de rechercher les voies et moyens pour soutenir les acteurs économiques.

À cet effet, le président Cornet interpelle l'ensemble des responsables publics, notamment la Région et l'Etat face à l'urgence du péril économique : quelles aides, quelles solutions mettons-nous en œuvre pour sauver notre tissu économique ?

Enfin, le président interpelle le représentant de l'Etat sur ce confinement qui ne dit pas son nom. Comment la vie économique pourrait-elle reprendre à terme si on tue toute reprise dans l'œuf ? D'autres mesures peuvent répondre aux enjeux de sécurité sanitaire : augmentation des lits en réanimation, déploiement de moyens humains et matériels supplémentaires avec par exemple le retour de l'hôpital de campagne qui avait permis de pallier les difficultés du CHU de Guadeloupe après l'incendie de 2017.

Les Guadeloupéens, au premier rang desquels les chefs d'entreprise, ont fait preuve d'un grand civisme jusqu'ici. Le président Cornet invite donc chacun à poursuivre plus que jamais le respect des gestes barrières pour freiner les chaînes de contamination. Mais à l'échelle collective, les décideurs publics doivent prendre des mesures cohérentes, de nature à ce que le chômage, déjà trop élevé dans notre région, ne devienne la prochaine épidémie majeure de Guadeloupe.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LA RIVIERA DU LEVANT  
93 Bd du Général de Gaulle  
97190 Le GOSIER  
0590 48 47 47  
carl@rivieradulevant.fr

HORAIRES :  
lundi, mardi et jeudi :  
07h30 - 13h00 / 14h30 - 17h00 ;  
mercredi et vendredi :  
07h30 - 13h00